

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2021- 33

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

~ en exercice 19
~ présents 17
~ votants 16
~ absents 2

Du mardi 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le 13 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Numérotation d'un immeuble
rue des Maranges à Villars
Saint-Marcellin, Commune
associée à Bourbonne les Bains**

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 avril 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 avril 2021

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Christiane GOURLOT, Maire-Déléguée de Villars Saint-Marcellin, informe le Conseil Municipal que la Commune a été saisie, par les services de la poste, d'une demande de numérotation d'un immeuble sis rue des Maranges à Villars Saint-Marcellin.

En effet, les propriétaires n'ont pas de numérotation de leur immeuble d'habitation construit rue des Maranges à Villars Saint-Marcellin.

Pour ce faire, il est nécessaire d'affecter un numéro de rue à l'immeuble concerné. Il s'agit de l'immeuble cadastré « CLOS DE LA VILLE » section 527 ZI 80. L'ordre logique de numérotation de l'immeuble concerné est le numéro 13.

Par conséquent, l'immeuble, sis sur la parcelle cadastrée, cadastré « CLOS DE LA VILLE » section 527 ZI 80 sera numéroté « 13 Rue des Maranges – Villars Saint-Marcellin 52400 Bourbonne les Bains ».

Madame Christiane GOURLOT, Maire Déléguée de Villars Saint-Marcellin, demande donc au Conseil Municipal d'affecter le numéro 13 de la rue des Maranges à l'immeuble cadastré « CLOS DE LA VILLE » section 527 ZI 80 ».

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

ID : 052-215200403-20210413-DEL2021_33-DE

La présente délibération sera transmise au service des impôts fonciers et aux intéressés.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part au vote (Christiane GOURLOT), décide d'affecter le numéro 13 à l'immeuble susvisé.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 15 avril 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT